

sein du Cabinet une position privilégiée. C'est lui qui choisit les ministres, et qui, éventuellement, les révoque. Son autorité repose aussi sur la maîtrise de son parti dont il est le leader.

Le Parlement canadien, comme le Parlement français, est bicaméral. Il se compose d'une chambre basse, la Chambre des communes, et d'une chambre haute, le Sénat. Les membres de la Chambre des communes sont élus au suffrage universel. Le parti majoritaire à la Chambre forme normalement le gouvernement, et le parti ayant obtenu, après lui, le plus grand nombre de sièges, devient ce que l'on appelle l'Opposition officielle. Conformément à la tradition britannique, ce parti a un statut juridique au sein de l'État. Le Cabinet détermine en grande partie l'ordre du jour des travaux de la Chambre des communes et le rôle de celle-ci se limite à approuver ou à critiquer les propositions de lois gouvernementales. La Chambre des communes est la plus importante des deux chambres. C'est devant elle que le gouvernement est responsable, et c'est elle qui a généralement l'initiative lorsqu'il s'agit d'instituer de nouvelles lois.

Le Sénat a été créé, à la fois pour freiner «l'impétuosité» de la chambre basse et pour défendre les intérêts des provinces au sein du Parlement fédéral. Néanmoins, le mode de nomination des sénateurs ne permet

guère au Sénat d'être le porte-parole des provinces. Les sénateurs, en effet, ne sont pas élus mais nommés par le gouvernement fédéral qui les choisit surtout en fonction de services rendus au parti gouvernemental. Le gouvernement a soumis au Parlement un projet de modification du Sénat qui ferait de celui-ci une Chambre de la fédération dont la moitié des membres seraient nommés par les provinces.

Les propositions de loi faites par la Chambre des communes doivent recevoir l'approbation du Sénat qui peut lui-même avoir certaines initiatives puisqu'il est autorisé à soumettre des projets législatifs, sauf en ce qui concerne les finances. Certains défendent l'idée du Sénat tel qu'il est conçu actuellement. Ils invoquent volontiers que certaines de ses commissions accomplissent un travail plein d'intérêt, que ses enquêtes sont, le plus souvent, très utiles, et qu'il lui arrive d'apporter d'indispensables corrections au travail législatif de la chambre basse.

Les électeurs canadiens ne confondent pas partis politiques fédéraux et partis politiques provinciaux. Un parti puissant au niveau provincial peut facilement être faible au niveau fédéral et vice-versa. Certains, comme le parti québécois, n'agissent que sur la scène provinciale.